



## CLUBS

### RÉUNION DU 14 JUN 2021

#### INACTIVITÉS PARTIELLES

581763 – VELAY SUD 43 – Catégories Seniors et Seniors F – Enregistrées le 01/06/21.

535254 – F.C. MARCELLAZ ALBANAIS – Toutes les catégories jeunes – Enregistrées le 01/06/21.

529082 – F.C. MARIGNY ST MARCEL – Toutes les catégories jeunes – Enregistrées le 01/06/21.

528354 – A.S. ALBOUSSIERE – Catégorie Seniors – Enregistrée le 09/06/21.

#### NOUVEAU CLUB

560751 – ASSOCIATION F.C. EBREUIL - Libre

#### CHANGEMENTS DE TITRES DE CLUBS

520066 – SPORTING CLUB DE LYON

**Devient LYON – LA DUCHERE**

528360 – A.S. ST HANOISE

**Devient ASSOCIATION SPORTIVE SAINT HAONNOISE**

528363 – A.S. VILFONTAINE

**Devient SPORTING NORD ISERE**

580563 – F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE

**Devient AURILLAC FOOTBALL CLUB**

520548 – U.S. LIGNEROLLES LAVAUT ST ANNE

**Devient US LIGNEROLLES – LAVAUT-STE-ANNE – PREMILHAT**

533608 – ENT. SONNAZ-VIVIER-VOGLANS

**Devient FOOTBALL CLUB SUD LAC**

#### GROUPEMENT DE CLUBS

504556 – CONCORDIA F.C.

590301 – VALSERINE FOOTBALL CLUB

**560748 – GROUPEMENT JEUNE VALSERHONE**

#### RADIATION

551801 – ESPOIR FOOT PERIGNEUX ST-MAURICE

#### INACTIVITÉ TOTALE

514437 – A.S. VIRIEU LA GRAND – Enregistrée le 01/07/20.



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

## Cette Semaine

<i>Clubs</i>	1
<i>Coupes</i>	2
<i>Délégations</i>	3
<i>Contrôle des Mutations</i>	4
<i>Réforme et Suivi des Championnats</i>	5
<i>Féminines</i>	6

# COUPES

## RÉUNION DU LUNDI 14 JUIN 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisssem HARIZA, Vincent CANDELA, M. Alain CHENEVIÈRE (par visio)

Excusé : M. Jean-Pierre HERMEL.

### COUPE DE FRANCE 2021/2022

#### OUVERTURE DES ENGAGEMENTS.

La Commission Régionale des Coupes rappelle l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2021-2022 de la Coupe de France (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur **FOOTCLUBS**.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via **FOOTCLUBS** avant le 15 Juin 2021 et bien vérifier ensuite que le statut pré-engagé n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « Engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / Saison 2021/2022 » et afficher le centre de gestion :

Fédération Française de Football.

**La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2021 (dernier délai).**

Droit d'engagement : 52 euros.

### COUPE DE FRANCE 2021/2022.

- Qualifiés 7ème tour fédéral : 19 équipes (au lieu de 16 cette saison).
- Dates des 3 premiers tours :

**1er TOUR** : 29 Août 2021

**2ème TOUR** : 05 Septembre 2021

**3ème TOUR** : 19 Septembre 2021 (entrée des N3 et R1).

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL

Président de la Commission

Secrétaire de séance



# DELEGATIONS

## RÉUNION DU LUNDI 14 JUIN 2021

Président : M. LONGERE Pierre  
Présente : Mme HARIZA Abtisseem (Conseil de Ligue)  
Excusé : M. HERMEL Jean-Pierre

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**                      **M. BRAJON Daniel**  
Tél : 06-32-82-99-16                      Tél : 06-82-57-19-33  
Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com    Mail : brajond@orange.fr

### RAPPORTS 2020/2021

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS

### LES DELEGUES REGIONAUX

### ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche puis s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**Port du masque** : **OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission.

### COURRIERS RECUS

- **DISTRICT DROME ARDECHE** : Candidature Délégué Régional : Notée.
- **M. DUFANT (Ligue de Bourgogne)** : Noté.

Pierre LONGERE,

Abtisseem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



# CONTROLE DES MUTATIONS

**RÉUNION DU 14 JUIN 2021**

**(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)**

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

## **RAPPEL**

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

## **RECEPTION**

GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE – 560508 – PEDRERO Alexandre (senior) – club quitté : S.O. CHATELLERAULT (Ligue de Nouvelle Aquitaine)

Enquête en cours

## **OPPOSITION, ABSENCE ou REFUS D'ACCORD**

### DOSSIER N° 1

EV.S. GENAS AZIEU – 523341 – ABADA Fatiha (senior F) – club quitté : CALUIRE FILLES FOOT 1968 (790167)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'opposition émise par le club quitté,

Considérant que le club s'oppose au départ de la joueuse pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot),

Considérant que le club quitté a fourni une reconnaissance de dette,

Considérant que celle-ci n'a pas été signée par les deux parties concernées,

Considérant les faits précités,

La Commission lève l'opposition et libère la joueuse.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafont.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Président de la Commission,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN



# REFORME ET SUIVI DES CHAMPIONNATS

**RÉUNION DU 14 JUIN 2021**

Président : Arsène MEYER

Présents : Chrystelle RACLET, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Bernard COURRIER, Sébastien DULAC, Philippe AUBERT, Yannick GADEN, Gérard BOUAT, Michel GODIGNON, Charles BOULOGNE, Aldo MARCOTULLIO, Yves BEGON, Patrick BELISSANT, Jean-Michel JASTRZAB, Alain BARBIER

Excusés : Philippe AMADUBLE, Christian CHEUCLE, Roland SEUX

## **COURRIERS DES CLUBS**

Suite appel téléphonique de SEYSSINS, après vérification, la commission CRS n'a jamais reçu de courrier de votre club pour accéder au championnat U16 R2. Enquête en cours au niveau des services de la ligue pour retrouver votre demande.

Toutefois, si nous récupérons le courrier officiel, SEYSSINS pourra accéder en U16 R2.

SORBIERS : Etant le prochain sur la liste, SORBIERS est admis en U16 R2.

En U20 : Suite aux différentes demandes, la CRS propose les accessions en U20 R2 pour les équipes suivantes :

Déjà annoncées dans un PV :

- ETG
- LEMPDES SP.
- F.C. ESPALY

Se rajoutent :

- ES VEAUCHE
- U.S. DAVEZIEUX VIDALON
- O. ST MARCELLIN

## **RAPPEL**

Concernant les demandes d'accession :

Les accords d'accession suite à une demande par un club doivent être l'exception, car une montée se joue sur le terrain.

Ceci étant précisé, la CRS propose de compléter les poules en tenant compte des suggestions du Conseil de Ligue.

A savoir :

En U16 R2, nous complétons les poules pour atteindre 4 poules de 12 soit 48 équipes.

En U20 R2, nous complétons les poules pour atteindre 3 poules de 14 au maximum soit 42 équipes.

Pour les autres catégories, il n'y aura pas d'accession sauf cas exceptionnel.

Les accessions sont étudiées sur production d'un tableau créé par la CRS qui tient compte du niveau global du club dans les différents championnats jeunes. Cette méthode a été validée par le Conseil de Ligue.

La CRS avec l'accord du Conseil de ligue, donne toutefois, une priorité d'accession en U20 aux clubs de l'EX. AUVERGNE. En effet, lors de la création de ce championnat, l'EX-AUVERGNE n'avait pas de championnat U19 ou U20 et il fallait que les clubs s'adaptent à cette nouvelle organisation.

A compter de ce jour, le 14 juin, la CRS n'acceptera plus de nouvelles demandes d'accession.

Une étude, pour des championnats inter-districts en U16, U20 et U18 FEMININES à 11 est actuellement en cours. Si vous êtes intéressé, merci de candidater auprès de vos districts et ce, **avant le 25 juin.**

Le Président,

Arsène MEYER

**L'AMOUR DU FOOT**



# REFORME ET SUIVI DES CHAMPIONNATS SPORTIVE FÉMININE

## RÉUNION DE CONCERTATION DU LUNDI 14 JUIN 2021

Présents : Mmes. Nicole CONSTANCIAS (Commission Féminine), Christine HALLER (Commission Féminisation)  
MM. A. MEYER, S. DULAC, G. BOUAT, Y. GADEN, J.M. JASZTRZAB, A. MARCOTULLIO (C.R.S.), Yves BEGON (Responsable des Compétitions)

Excusés : Mme Annick JOUVE, M. Anthony ARCHIMBAUD (Commission Régionale Féminine)  
Mmes Nacéra LARIBI, Gisèle BARICHARD (Commission Régionale Féminisation)

### PREAMBULE

La présente réunion de concertation fait suite à celle de la Commission Régionale Plénière de Réforme et de Suivi des Championnats qui s'est tenue en début d'après-midi. Elle a pour but de finaliser la réforme des compétitions régionales féminines qui sera soumise à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale du samedi 26 juin 2021

#### Pour la saison 2020-2021 :

Les championnats régionaux féminins comprenaient :

- en SENIORS R1 F : 21 équipes soit 2 poules (1 poule de 10 et 1 poule de 11)
- en SENIORS R2 F : 29 équipes réparties sur 4 poules (2 de 8, 1 de 7 et 1 de 6 (suite au retrait d'une équipe)
- en U18 F : 37 équipes soit 5 poules (2 poules de 8 et 3 poules 7)

#### Pour la saison 2021-2022 :

La Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats (C.R.S.) propose l'architecture ci-après :

- en U18 F : création d'une poule unique R1 à 12 clubs et mise en place d'un 2ème niveau (dit R2) soit 2 poules de 10 à 12 équipes
- en SENIORS R1 F : 20 équipes soit 2 poules de 10 (suite au retrait du F.C.NIVOLET)
- en SENIORS R2 F : 30 équipes maximum

#### Pour la saison 2022-2023 :

- en SENIORS R1 F : une poule unique à 12 équipes
- en SENIORS R2 F : 3 poules à 10 équipes chacune

### COURRIERS DES CLUBS

**Ayant évolué en R1F, le club demande de repartir en R2 F :**

- F.C .NIVOLET

**Demandes pour intégrer la R2 F :**

- F.C. BOURGOIN JALLIEU
- MARIGNIER SPORTS
- U.S. LA MOTTE SERVOLEX
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2)

**Demandes pour évoluer en U18 F :**

- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
- GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- ASVEL VILLEURBANNE.
- G.F. CHAZAY GOAL
- CHASSIEU DECINES F.C.

**Demande de changement de poule en R1 F :**

- CALUIRE FOOT FEMININ 1968

Pris note de ces différentes demandes.

Les clubs concernés sont invités à prendre connaissance des dispositions ci-après prises par le Conseil de Ligue.

**RAPPEL DE LA DECISION DU CONSEIL DE LIGUE DU 24 AVRIL 2021**

Lors de sa réunion du 24 avril 2021 et suite à la décision de prononcer une saison blanche, le Conseil de ligue a notamment arrêté les dispositions ci-après :

« ... que l'ensemble des poules régionales édictées en juillet 2020 pour la saison 2020/2021 sont reconduites à l'identique ; ce qui ne veut pas dire que la reprogrammation des matchs sera forcément identique :

*Le Conseil de Ligue se réserve néanmoins le droit de modifier ces poules à la marge, notamment si :*

- *Il y a nécessité de compléter (voire réduire) les poules d'un même niveau régional du fait de la défection d'une ou plusieurs équipes.*

*Nota : une équipe demandant à ne pas repartir en 2021/2022 dans le championnat où elle était inscrite en 2020/2021 sera automatiquement rétrogradée d'un niveau.*

- *Il y a accord entre 2 clubs pour intervertir leurs équipes entre 2 poules d'un même niveau régional dans un souci de limiter les déplacements »....*

**Nota :** Afin de faciliter la constitution et la diffusion des poules de la saison 2021-2022, il a été demandé aux clubs de procéder à l'engagement de leurs équipes en confirmant obligatoirement leur accord sur Footclubs pour le 20 juin 2021.

**CHAMPIONNAT R1 F POUR 2021-2022**

Compte tenu de ces dispositions, la composition du groupe de 20 équipes évoluant en division R1 F est ainsi constituée :

F.C. AURILLAC, CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT SPORTS, F.C. CHASSIEU-DECINES, F.C. CHAZAY AZERGUES, F.C. CHERAN, Et. S. CHILLY, CLERMONT FOOT 63, A.S. DOMERAT, GRENOBLE FOOT 38 (2), OLYMPIQUE LYONNAIS (2), F.C. PONTCHARRA / SAINT LOUP, A.S. SAINT ETIENNE (2), F.C. SAINT ETIENNE, OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL, A.S. SAINT MARTIN EN HAUT, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE, SUD LYONNAIS F 2013, OI. VALENCE F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2)

Ceci sous réserve de confirmation des engagements de ces équipes.

Les équipes PUY FOOT 43 (B), F.C. BOURGOIN JALLIEU et MARIGNIER SPORTS sont retenues dans cet ordre sur une liste d'attente.

La Commission régionale Féminines devra répartir ces équipes sur 2 poules puis les présenter pour approbation au Conseil de Ligue.

**CHAMPIONNAT R2 F POUR 2021-2022**

Les 30 équipes retenues pour constituer la R2 F sont les suivantes :

F.C. ALLY-MAURIAC, U.S. ANNECY LE VIEUX, A.C. AUZON-AZERAT, BORD DE SAONE F.C., F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, ESSOR BRESSE SAONE, F.A. LE CENDRE, A.S. CHADRAC, CLERMONT FOOT 63 (2), S.C.A. CUSSET, L'ETRAT LA TOUR SP., F.C. EYRIEUX EMBROYE, Fco FIRMINY INSERSPORT, GRESIVAUDAN A.S., EVEIL DE LYON, LYON F.C., U.S. MAGLAND, E.S. MEYTHET, F.C. NIVOLET, F.C. NORD DROME, ATOM SP.PIERRELATTE, PLASTIC VALLEE F.C., FOOT TROIS RIVIERES, F.C. RIORGES, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE (2), U.S. SAINT FLOUR Et. SAINT GENAS AZIEU, THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2), OI .VALENCE (2), A.S. VEZERONCE HUERT.

Ce bilan de participation est fait sous réserve de la confirmation des engagements de ces équipes. En cas de défection, l'équipe concernée serait remplacée par un des clubs postulants à la R2 F déterminé par l'ordre de classement établi selon les mêmes critères sportifs définis pour la U18 R1 F ci-après.

Les deux poules seront arrêtées par la Commission Régionale Féminine puis validées par le Conseil de Ligue.

## MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FORMULE POUR LE CHAMPIONNAT U18 F POUR 2021-2022

Jusqu'à présent, le championnat U18 F était basé sur le principe d'invitations et ne comprenait pas de montée ni de descente. La Commission Régionale de Réforme et de Suivi propose avec l'approbation du Conseil de Ligue un championnat U18 F modifié afin qu'il devienne une véritable compétition. Celui-ci comprendra 2 niveaux : R1F (1 poule unique à 12 Clubs) et R2F (2 poules de 10 ou 12 équipes) qui se dérouleront sur une seule phase.

Cette réforme doit obtenir au préalable l'aval de la prochaine Assemblée Générale avant application dès la saison 2021-2022.

### U18 R1 F

Prenant en compte les critères arrêtés par la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats, à savoir :

- Le niveau des équipes Seniors
- La régularité des équipes évoluant en catégorie U18 F
- Le potentiel de développement de la section féminine d'un club
- Le label et l'encadrement

La poule R1 F serait ainsi constituée :

ANDREZIEUX BOUTHEON F.C., F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, F.C. CHERAN, CLERMONT FOOT 63, Ev A. GENAS AZIEU, GRENOBLE FOOT 38 (2), E.S. MEYTHET, LE PUY FOOT 43 AUVERGNE, A.S. SAINT ETIENNE (2), A.S. SAINT PRIEST, THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C., F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE.

Cette poule est susceptible d'être modifiée en cas de désistement et ce projet de poule sera présenté au Conseil de Ligue pour approbation.

### U18 R2 F

Afin de constituer les 2 poules de U18 R2 F, les équipes suivantes qui étaient engagées la saison dernière sont retenues : F.C. PAYS D'ARBRESLE, F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE, BORDS DE SAONE F.C, BOURGOIN JALLIEU F.C., CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT SPORTS, CHATEL GUYON F.C., A.S. DOMERAT, Fco FIRMINY INSERSPORTS, Ev. S. GENAS AZIEU, F.C. LANFONNET, E.S., LYON FOOTBALL, Gf MYF BESSAY, A.S. MONTFERRAND, U.S. LA MOTTE SERVOLEX, GF NIVOLAS LA TOUR, A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN, F.C. SAINT ETIENNE, OI. VALENCE (2)

Il convient d'y ajouter de nouvelles équipes : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, Gf ARTAS CHARANTONNAY-NORD DAUPHINE, F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS, GF CHAZAY-GOAL, ASVEL VILLEURBANNE.

Les équipes de CLERMONT SAINT JACQUES et CHASSIEU DECINES F.C. sont placées dans cet ordre sur une liste d'attente.

Il appartiendra à la Commission Régionale Sportive Féminine de répartir ces équipes dans 2 poules pour les soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue.

Yves BEGON,

Président du Département Sportif

Arsène MEYER,

Président de la CRS

